



Association des Dermatologues Francophones

APPEL À CAS CLINIQUES - FORUM ADF - JDP 2025 MODALITÉS DE SOUMISSION

Le prochain congrès des Journées Dermatologiques de Paris (JDP) se tiendra à Paris du **02 au 06 décembre 2025** et comme chaque année le Forum de l'Association des Dermatologues Francophones (ADF) aura lieu le **jeudi 04 après-midi de 16h15 à 17h45**. Douze cas cliniques de 7 minutes chacun pourront être présentés et 2 prix de 500€ chacun seront décernés aux meilleures présentations.

Chaque service hospitalier enverra **un seul cas clinique**.

Nous rappelons aux auteurs qu'ils doivent être à jour de leur cotisation de 20 euros à l'ADF pour participer au Forum. Dans l'hypothèse contraire, vous pouvez le faire très simplement par carte bancaire en ligne sur le lien suivant : <https://dermatologie-francophone.fr/devenir-membre>

Le comité de sélection ne pourra pas prendre en considération les résumés des auteurs ou des services hospitaliers qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

AVERTISSEMENT :

Nous demandons aux auteurs de lire attentivement ces recommandations car certaines erreurs de présentation peuvent exclure d'emblée le résumé soumis, par le Comité de Sélection de l'ADF. Si vous avez des questions concernant la soumission de votre résumé, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à contact@dermatologie-francophone.fr

A - Rédaction générale du résumé (« Cas cliniques ») :

1) Règles rédactionnelles générales :

Les résumés sont destinés à être publiés dans les Annales de Dermatologie, revue internationale francophone. Ils doivent, donc, respecter un certain nombre de règles, qui sont celles d'un article scientifique.

Le maximum de caractères autorisés pour l'ensemble de votre résumé est de 3000 caractères (40 lignes) et limité à 250 caractères pour le titre. Ceci comprend les espaces, les sauts à la ligne et la ponctuation. Le titre ainsi que les auteurs et leurs affiliations ne sont pas comptabilisés. Le système vous indiquera si le résumé dépasse la limite. La taille minimum de votre résumé doit être de 1500 caractères.

Le résumé doit être écrit en français. Un résumé sans aucun accent ne sera pas admis. Les résumés en anglais ou dans toute autre langue que le français sont refusés.

L'usage des majuscules est interdit, sauf en début de phrase ou au début d'un nom propre.

Les abréviations sont interdites ou strictement limitées aux abréviations médicales courantes (Hb, CRP, VS, ...). La taxonomie impose la règle suivante : tous les microorganismes doivent être nommés ainsi : *Staphylococcus aureus*, avec majuscule initiale et minuscule pour l'adjectif, le tout en italique.

Les décimales doivent être écrites avec une « virgule » et non à l'anglo-saxonne avec un « point » (exemple $p < 0,05$ et pas 0.05). Les mots anglais doivent être proscrits et remplacés par leur équivalent français (par exemple : wash-out, switch, follow-up, ...).

Les noms commerciaux de médicaments sont interdits. Seules DCI sont acceptées : elles sont toujours rédigées entièrement en minuscules.

Le titre du résumé doit être un titre scientifique qui suggère les objectifs ou les résultats du travail. Ainsi, sont interdits : les titres humoristiques ou « à sensation », ceux se présentant sous la forme d'une question elliptique, d'une devinette, ceux comportant un jeu de mots ou se terminant par un point d'exclamation ou par une série de points (...).

Évitez la formulation « à propos d'un cas, à propos d'une série de cas », préférez « un cas de ... » ou « une série de ... ».

Tous titres ne correspondant pas à ces critères seront ré-écrits pour pouvoir être publiés.

Évitez les références bibliographiques. Si références bibliographiques il y a, elles ne doivent pas figurer dans le corps du résumé mais elles doivent être listées à la fin de celui-ci. Les références bibliographiques ne seront pas publiées dans le résumé.

Un non-respect de ces règles entraîne une perte de points automatique lors de la sélection ou le rejet d'emblée.

2) Affiliations des auteurs

Les affiliations doivent mentionner le nom du ou des services hospitaliers, des laboratoires ou organismes de recherche, la ville, le pays suivant les recommandations internationales. Vérifiez bien vos affiliations, notamment le nom de l'hôpital. Quand plusieurs auteurs appartiennent au même service, il ne faut le citer qu'une seule fois. Évitez les répétitions d'affiliation si tous les auteurs sont au même endroit.

B - Thématiques

Les thématiques de votre travail dans la liste suivante doivent faire partie de la liste suivante :

1. Acné - Rosacée	11. Éthique - Psychodermatologie
2. Allergologie et toxidermies	12. Génétique mélaniques, Mélanomes, Lymphomes
3. Angiodermatologie	13. Médecine interne
4. Carcinomes et autres tumeurs non	14. Muqueuses - Phanères
5. Dermatologie interventionnelle et imagerie	15. Photodermatologie
6. Dermatologie pédiatrique	16. Télédermatologie
7. Dermatopathologie	17. Thérapeutique
8. Dermatoses bulleuses	18. Troubles de la pigmentation
9. Dermatoses infectieuses	19. Autres/Divers
10. Dermatoses inflammatoires	

C - Structure des résumés

1) Cas clinique :

Afin de pouvoir être correctement évalués, les cas cliniques doivent, impérativement, être soumis avec une ou plusieurs photographies de bonne qualité. Un cas clinique soumis sans photographie ou avec des clichés de mauvaise qualité sera rejeté d'emblée.

Le résumé doit se structurer de la sorte :

- Introduction
- Observation(s)
- Discussion
- Conclusion

Les références bibliographiques sont à éviter. Trois mots-clés doivent être proposés.



Association des Dermatologues Francophones

2) Photographies

Nous rappelons aux auteurs que la production de photographie pour les cas cliniques est obligatoire sans cela, le résumé sera refusé. Autant que faire se peut, les photographies de patients doivent être anonymisées (pas de nom de médecin ou de service hospitalier, floutage des yeux lorsque ce n'est pas préjudiciable à l'analyse des lésions cutanées, floutage de tout élément distinctif (bijoux, tatouages, ...).

Les images devront être au format JPG, GIF ou PNG uniquement. La taille d'une image ne devra pas dépasser 2 MB, avec une largeur maximale de 800 pixels et une hauteur maximale de 800 pixels. Vous pouvez facilement modifier la taille de vos images en téléchargeant votre fichier sur le site web <https://www.easypict.org/>

ATTENTION :

- Tout document photographique doit être libre de droit.
- En soumettant au forum de l'ADF, les auteurs s'engagent à anonymiser les photos de patients ou à avoir leur consentement.

3) Tableaux

Il n'est pas possible d'intégrer des tableaux dans le corps (texte) des résumés. Si des tableaux doivent être soumis, ils peuvent l'être sous forme d'images (voir rubrique précédente).

D - Processus de soumission des résumés

1) Soumission en ligne

La soumission des résumés s'effectue **exclusivement en ligne** sur le site de l'ADF sur la page dédiée :

<https://dermatologie-francophone.fr/forum-adf-appel-a-cas-cliniques/>

Aucune soumission par courrier postal ou e-mail ne sera acceptée. Si vous rencontrez des problèmes lors de votre soumission ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à contact@dermatologie-francophone.fr

2) Cotisation ADF

Nous rappelons aux auteurs qu'ils doivent être à jour de leur cotisation de 20 euros à l'ADF pour participer au Forum. Dans l'hypothèse contraire, vous pouvez le faire très simplement par carte bancaire en ligne sur le lien suivant : <https://dermatologie-francophone.fr/devenir-membre>.

Le comité de sélection ne pourra pas prendre en considération les résumés des auteurs ou des services hospitaliers qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

3) Date limite de soumission

Les résumés devront impérativement être **soumis en ligne avant le samedi 31 mai 2025, à 23h59, heure de Paris**. Vos résumés seront soumis au Comité de Sélection qui les jugera en s'aidant d'une grille de sélection.

E- Résumés acceptés par le Comité de Sélection de l'ADF

Une fois un résumé accepté par le Comité de Sélection de l'ADF, il ne sera plus possible de le modifier, ni de demander sa suppression. L'auteur s'engage à ce que son résumé, une fois accepté, soit présenté. L'auteur présentateur d'un résumé accepté en Communication Orale, devra **présenter la communication orale en salle lors du Forum de l'ADF, le jeudi 04 décembre 2025, de 16h45 à 17h15.**

Douze cas cliniques de 7 minutes chacun pourront être présentés et 2 prix de 500€ chacun seront décernés aux meilleures présentations.

Les auteurs sélectionnés seront informés par e-mail courant septembre.

G- Protection juridique

1) Déclaration des liens d'intérêt

L'auteur soumettant du résumé s'engage à déclarer les liens d'intérêts (pour les 5 dernières années) de chaque co-auteur. Tous liens d'intérêt doivent être déclarés.

Cette déclaration est obligatoire pour permettre de finaliser la soumission du résumé.

2) Diffusion et publication

Le forum de l'ADF (comme toutes les sessions des JDP) sera enregistré et mis en ligne en rediffusion pendant 6 mois. Cette mise en ligne est obligatoire. Les vidéos seront accessibles uniquement aux participants inscrits au congrès et aux membres de la SFD. Tous les résumés sélectionnés sont publiés dans les Annales de Dermatologie et de Vénérologie et le titre des résumés est publié sur le programme des JDP.

3) Accord de confidentialité

Il est porté à l'attention des auteurs qu'un accord de confidentialité est signé par le Comité Scientifique, le Comité d'Organisation des JDP, la Société d'organisation (MCI France), la Société d'édition (Elsevier), ainsi que par toute personne morale ou physique ayant accès aux résumés soumis avant leur publication, engageant celles-ci à ne divulguer ou échanger aucune information contenue dans les résumés soumis avec un tiers avant la publication officielle de ceux-ci.

